

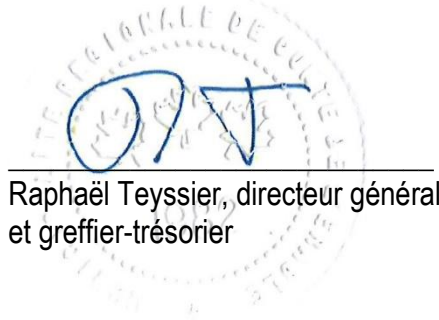


AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL – CHANGEMENT DE LIEU

Avis public est donné par le soussigné, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que la séance du conseil de la MRC de L'Érable du 16 septembre 2026 qui devait se tenir à Villeroy, aura lieu au centre administratif de la MRC, situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Donné à Plessisville, le 24 août 2026.



Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier